

PROJETS D'AMÉNAGEMENTS URBAINS

PLACE À L'EAU ET À LA NATURE !

L'objectif de cet appel à projets est faire de l'eau et de la biodiversité un moteur de l'aménagement durable des territoires, en intégrant la dimension sociale dans la transition écologique. Une manière de concilier concrètement la politique de la ville avec celle de l'eau.

**APPEL À
PROJETS
SPÉCIAL
BAILLEURS
SOCIAUX
2023**





CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les services rendus par la nature constituent l'un des remparts majeurs des villes face aux impacts du changement climatique.

La place laissée à la nature en milieu urbain, et plus globalement l'adaptation des villes au changement climatique passent par une évolution radicale dans la manière de gérer l'eau en ville et par le déploiement de solutions innovantes, compétitives en termes d'investissement et de fonctionnement, mais également esthétiques, récréatives et appréciées des habitants.

C'est à ce titre que les gestionnaires d'espaces publics urbains, dont les collectivités, aménageurs, bailleurs sociaux... ont un rôle majeur à jouer en leur qualité de donneur d'ordre pour impulser cette dynamique en matière d'aménagement urbain durable ; dynamique que soutient activement l'agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public de l'État, à travers sa politique « Eau et nature en ville ».

Elle entend ainsi accompagner et accélérer la transition écologique et le développement durable des espaces urbanisés en limitant l'artificialisation des sols, les îlots de chaleur, l'érosion de la biodiversité et l'étalement urbain.

À QUI S'ADRESSE CET APPEL À PROJETS ?

L'appel à projets est réservé à tous les bailleurs sociaux publics et privés, gestionnaires de patrimoine bâti et d'infrastructures (habitats, voiries, espaces verts...) situés sur le bassin Rhin-Meuse en profitant de la création, de la rénovation ou de la réhabilitation de ces espaces.

QUELLES SONT LES AIDES DISPONIBLES ?

Le soutien financier de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est une aide sous forme d'une subvention, au cas par cas (de 40 à 70 %). **L'enveloppe financière dédiée est de 3 millions d'euros.**

POUR QUELS TYPES DE PROJETS ?

Trois catégories de projets peuvent être présentées :

- **Des études** : les missions d'appui technique, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisée, les études préalables de faisabilité, les diagnostics et les investigations complémentaires
- **Des travaux** : les opérations de désimperméabilisation, de gestion intégrée des eaux pluviales et de végétalisation associée, d'économies d'eau, de reconquête de la biodiversité...
- **Des actions** de sensibilisation ou de communication autour de l'opération aidée

« Des solutions innovantes et compétitives en termes d'investissement et de fonctionnement. »



RETOURS D'EXPÉRIENCES ILS ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



© Agence Intensifiés architectes urbanistes

BATIGERE

Ville de Nancy : site Villemin Maringer Fournier

Objectif du projet : gestion intégrée par infiltration des eaux pluviales dans le cadre de la requalification de l'ancien site hospitalier de 5 hectares

Travaux réalisés : chaussées à structure réservoir avec un enrobé perméable, mobilisation des espaces verts pour l'infiltration des eaux pluviales, mise en place de noues le long des voies circulables, dé raccordement des eaux de toitures avec gestion superficielle dans les espaces verts.

Montant total de l'opération : 2 077 900 € HT

Montant éligible du projet : 374 292 € HT

Aide de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : 134 117 € HT

En amont des travaux : réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la déclinaison d'une approche avec gestion des eaux pluviales intégrée aux aménagements et élaboration des notes hydrauliques

Montant de la mission : 33 500 € HT

Aide de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : 20 100 € HT

HABITATION MODERNE

Ville de Strasbourg/quartier de Koenigshoffen/secteur du Hohberg

Dans le cadre du concours « Eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville », la candidature de la société Habitation Moderne située à Strasbourg a été retenue.

Le dossier présenté est une mission de maîtrise d'œuvre comprenant la déclinaison d'une gestion des eaux pluviales intégrée aux aménagements (déconnection des eaux pluviales de voirie et de toiture).

Dans le cadre de la rénovation urbaine, l'objectif du projet est la gestion des eaux pluviales de manière innovante et transversale en visant l'amélioration du cadre de vie et de la végétalisation, la reconquête de la biodiversité et la réduction de la pollution afin de viser le zéro rejet dans le réseau unitaire du quartier.

VIVEST (LOGIEST/SLH)

Ville de Metz

Objectif du projet : résidentialisation du quartier Metz Nord avec la revalorisation des espaces extérieurs existants comprenant une gestion alternative intégrée des eaux pluviales

Travaux réalisés : désimperméabilisation de 9 730 m² d'espaces extérieurs et dé raccordement de toitures. L'ensemble des eaux pluviales sera géré par infiltration dans les espaces verts recalibrés. En complément, 164 arbres et 5 000 plantes de massifs et haies seront plantés sur l'îlot afin de le renaturer.

Montant total de l'opération : 2 900 000 € HT

Montant éligible du projet : 637 378 € HT

Aide de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : 155 680 € HT



© Vivest

GRAND NANCY

Métropole du Grand Nancy

Objectif du projet : gestion intégrée des eaux pluviales au cœur de l'écoquartier du plateau de Haye

Travaux réalisés : requalification urbaine du plateau de Haye avec l'aménagement en gestion intégrée des eaux de pluie par des noues et des espaces végétalisés. Dans les copropriétés, mise en place d'une gestion de l'eau à la parcelle.



© AERM



© Métropole du Grand Nancy



© AERM

COMMENT CANDIDATER ?

RENSEIGNEMENTS ET APPUI TECHNIQUE

Avant tout dépôt de candidature, nous vous remercions de prendre contact avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse afin d'être guidé dans la constitution du dossier de candidature.

Anne Oberlé

*Direction de la Connaissance,
de la Planification, du Programme
et des Politiques d'Intervention*

✉ anne.oberle@eau-rhin-meuse.fr

☎ 03 87 34 46 35



SÉLECTION DES PROJETS

Les projets seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- Niveau d'ambition du projet : action démonstrative ou à une échelle significative du patrimoine du bailleur
- Caractère reproductible et/ou exemplaire
- Lien avec les enjeux « eau et biodiversité »
- Priorité aux actions de rénovation et aux gisements d'opérations sur des parcs locatifs d'habitats existants situés en zones déjà urbanisées
- Mise en œuvre d'un volet de communication et/ou de sensibilisation autour de l'opération aidée, dans la mesure où ce type d'action est possible

Le règlement complet de l'appel à projets est disponible sur le site : eau-rhin-meuse.fr

MODALITÉS ET DATE LIMITE DE DÉPÔT

Le dossier de candidature est à remplir et à déposer exclusivement sur la plateforme RIVAGE de gestion dématérialisée des demandes d'aides : rivage.eau-rhin-meuse.fr

Phase de recueil des candidatures

Première session : clôture le 31/01/2023

Seconde session : clôture le 30/06/2023

Le demandeur y créera un projet, puis une demande d'aide **valant dossier de candidature**, en sélectionnant la thématique selon l'enjeu principal du dossier : « assainissement/pluvial », « communication » puis le dispositif et le type d'actions correspondants. L'intitulé du projet devra impérativement commencer par « AAP Bailleurs ».